

# ATTRIBUTION DES TÂCHES EN LIEN AVEC LE MONTAGE ET L'ASSEMBLAGE DE STRUCTURES EN ACIER « LÉGER »

## NOMBRE DE SALARIÉS, MOYENNE DES HEURES TRAVAILLÉES ET SALAIRE ANNUEL MOYEN SELON LE MÉTIER EN 2014

Métier	Nombre de salariés <sup>1</sup>			Moyenne des heures travaillées			Salaire annuel moyen (\$)²		
	Compagnon	Apprenti	Total	Compagnon	Apprenti	Total	Compagnon	Apprenti	Total
Charpentier-menuisier	24 634	16 853	41 487	967	733	872	39 387	22 156	32 387
Monteur-assembleur	2 408	926	3 334	1 052	891	1 007	49 857	31 990	44 895

## SALAIRE HORAIRE D'APRÈS LES CONVENTIONS COLLECTIVES EN 2015

CHARPENTIER- MENUISIER	Industriel, institutionnel et commercial	Génie civil et voirie	Résidentiel léger	Résidentiel lourd
<b>Apprenti</b>				
1 <sup>re</sup> période	22,00 \$	22,02 \$	20,01 \$	21,87 \$
2 <sup>e</sup> période	25,67 \$	25,69 \$	23,35 \$	25,52 \$
3 <sup>e</sup> période	31,17 \$	31,20 \$	28,35 \$	30,98 \$
<b>Compagnon</b>	36,67 \$	36,70 \$	33,35 \$	36,45 \$

MONTEUR- ASSEMBLEUR	Industriel, institutionnel et commercial	Génie civil et voirie	Résidentiel léger	Résidentiel lourd
<b>Apprenti</b>				
1 <sup>re</sup> période	22,51 \$	22,49 \$	20,93 \$	22,33 \$
2 <sup>e</sup> période	26,26 \$	26,24 \$	24,42 \$	26,05 \$
3 <sup>e</sup> période	31,88 \$	31,86 \$	29,65 \$	31,63 \$
<b>Compagnon</b>	37,51 \$	37,48 \$	34,88 \$	37,21 \$

<sup>1</sup> Nombre de salariés assujettis à la Loi R-20 seulement.

<sup>2</sup> Incluant les indemnités de congés, les primes et les heures supplémentaires.

## RÉPARTITION SECTORIELLE DU TRAVAIL EN 2014

	Génie civil et voirie	Industriel	Institutionnel et commercial	Résidentiel
<b>Charpentier-menuisier</b>	8 %	4 %	47 %	41 %
<b>Monteur-assembleur</b>	19 %	18 %	59 %	4 %

## MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Proportion de salariés appelés à se déplacer d'une région à l'autre en 2014

<b>Charpentier-menuisier</b>	14 %
<b>Monteur-assembleur</b>	34 %

## INTÉGRATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL

	Nouveaux apprentis admis à la CCQ <sup>3</sup>						Taux de placement des diplômés <sup>4</sup>
	Moyenne annuelle 2010-2013			2014			2013
	Diplômés	Non-diplômés	Total	Diplômés	Non-diplômés	Total	
<b>Charpentier-menuisier</b>	1 690	1 439	3 129	1 627	423	2 050	90 %
<b>Monteur-assembleur</b>	38	172	210	67	30	97	88 %

<sup>3</sup> Nombre de nouveaux travailleurs dans l'industrie de la construction assujettie à la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (Loi R-20).

<sup>4</sup> Source : Enquête *La relance au secondaire en formation professionnelle*, ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les nouveaux diplômés sont interrogés quant à leur situation d'emploi au 1<sup>er</sup> juin suivant l'obtention de leur diplôme.